



Communiqué de presse

25 novembre 2024

2023 : le geste de tri des emballages ménagers progresse en Normandie !

En 2023, les Normands ont trié en moyenne **78 kg** d'emballages ménagers et papiers. Une performance qui s'explique notamment par la collecte en hausse des emballages en plastique et en carton. Ces résultats valident la stratégie de simplification du geste de tri et appellent l'activation de tous les autres leviers de performance pour accélérer vers le 100% solutions.

Le tri des emballages ménagers progresse sur l'ensemble de la région Normandie

Les Normands ont trié en moyenne 78 kg d'emballages ménagers et papiers par habitant en 2023 (-0,5% vs 2022). En détail, il s'agit de 62,5 kg d'emballages ménagers – emballages légers et verre – (+2% vs 2022) et de 15,5 kg de papiers triés par habitant (-9,1% vs 2022).

Le tri des emballages légers (acier, aluminium, carton, plastique) a progressé en Normandie avec une augmentation de +9% comprenant notamment une hausse de +12,6% du tri des emballages en plastique.

En parallèle, le volume d'emballages en verre triés a baissé en Normandie (-2,8%), comme à l'échelle nationale. Cela s'explique notamment par une baisse de -2,5% du gisement mis en marché en 2023.

Concernant les papiers graphiques, la baisse de 9% est à mettre en perspective avec la baisse structurelle des papiers mis en marché (-11%), sous l'effet notamment de la fin des prospectus publicitaires et du recul du marché de la presse papier.

A l'échelle de chaque département, la dynamique du tri des emballages ménagers est particulièrement en hausse dans la Manche :

Département	Emballages ménagers triés* par hab. / an	Evolution performances emballages 2023 vs 2022	Papiers triés par hab. / an	Evolution performances papiers 2023 vs 2022	Total emballages ménagers et papiers triés par hab. / an	Evolution performances emballages ménagers et papiers 2023 vs 2022
Manche	86,2 kg	7%	18,5 kg	-8,8 %	104,7 kg	3,9 %
Calvados	72 kg	0,9%	18,8 kg	-15,8 %	90,8 kg	-3,1%
Orne	62,5 kg	-1,2%	17,1 kg	4,6 %	79,6 kg	0%
Seine Maritime	50 kg	1,1%	13,3 kg	-11,2 %	63,3 kg	-1,8%
Eure	58,5 kg	0,6%	14,1 kg	-2,1 %	72,6 kg	0,1%

*emballages légers + verre

Le geste de tri simplifié et la mise en œuvre de la tarification incitative par de nouvelles collectivités normandes expliquent, cette année encore la progression régionale !

Le déploiement de la simplification du geste de tri a été finalisé en 2023, avec 15 millions de Français supplémentaires concernés par ce dispositif, dont 190 000 habitants en Normandie. Sa mise en place progressive sur le territoire a notamment permis une montée en puissance du tri et du recyclage des emballages en plastique tout au long de l'année. Une nouvelle de bon augure alors qu'ont été inaugurés début 2024 les premiers centres de sur-tri, permettant de prendre en charge les nouveaux plastiques collectés dans le cadre de la simplification du tri – comme les pots de yaourt en polystyrène (PS) – et de les orienter vers [les filières de recyclage en boucle fermée qui seront opérationnelles dès 2025.](#)

Dans le même temps, Citeo et les collectivités normandes ont travaillé au déploiement de la tarification incitative (St Lô Agglo et CC Vallée Orne et Odon) ou à la préparation de sa mise en œuvre (Interco Bernay Terre de Normandie, CC Roumois Seine, Collectea, CC Seulles Terre et Mer, CC Val Es Dunes).

En Normandie, Citeo est mobilisé pour déployer le tri et la collecte hors foyer

Pour renforcer le tri et la collecte hors foyer, plusieurs collectivités normandes ont répondu à l'appel à projets lancé par Citeo. A l'image des collectivités de Caen, Evreux ou encore du Havre qui installent des points de tri sur l'espace public dans des lieux stratégiques tels que les plages, jardins, aires de pique-nique, etc...

Lutte contre les déchets abandonnés : Citeo renforce ses actions en Normandie

Dans le cadre de son Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés, Citeo a signé 24 conventions avec des collectivités normandes, visant à mettre en place des initiatives concrètes pour prévenir les déchets abandonnés sur le territoire et améliorer leur nettoiement.

À Cherbourg, par exemple, Citeo a financé différents volets d'actions préventives comme l'optimisation du dispositif de corbeilles, campagne de communication, sensibilisations des usagers et des scolaires, accompagnement d'associations environnementales ; ainsi que des actions curatives : achat de nouveaux matériels de propreté (type "glouton"), propreté des pieds de point d'apport volontaire accentuée, déploiement de dispositifs de rétention, mis en place d'une brigade d'intervention rapide.

Le réemploi des emballages, levier essentiel pour réduire leur impact environnemental, se déploie en Normandie.

En Normandie, dans le cadre de [l'appel à projet EncoRe Plus de réemploi](#), 4 projets ont bénéficié de l'accompagnement de Citeo.

La région fait également partie des 4 régions pionnières de la démarche [ReUse](#), impulsée par Citeo, une première étape vers la généralisation du réemploi à l'échelle nationale. Dès mai 2025, les normands pourront acheter des produits de grande consommation dans des emballages réemployables, dans les grandes surfaces alimentaires.

Des leviers complémentaires à activer pour agir plus vite et plus fort

Si la collecte sélective de tous les emballages plastiques et le développement de nouvelles filières démontrent leur effet positif sur les performances de tri et de recyclage des emballages ménagers, il reste plusieurs leviers de performance à activer pour atteindre les objectifs nationaux et européens en la matière : accélérer le déploiement de la tarification incitative ; passer le réemploi à l'échelle ; lancer le développement de la collecte séparée des cartons en apport volontaire ; développer le tri et la collecte hors-foyer... Citeo appelle une nouvelle fois l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale et territoriale à se mobiliser, se concerter et se saisir de ces solutions pour réduire plus vite et plus fort l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers.

A l'échelle nationale : progression du tri des emballages et de leur taux de recyclage !

Les Français ont trié l'an dernier en moyenne 58 kg d'emballages ménagers par habitant, soit 1 kg de plus qu'en 2022. En détail, il s'agit de 25 kg d'emballages légers (+12% vs 2022) et de 33 kg d'emballages en verre.

Cette progression du tri des Français a notamment permis la progression **du taux de recyclage des emballages ménagers en 2023, pour atteindre un nouveau palier : 67%**. Outre la préservation des ressources naturelles, ce sont ainsi 2,3 tonnes de CO2 qui ont été évitées dans l'atmosphère, l'équivalent de 8400 allers/retours Paris-New-York.

Le tri des papiers graphiques s'élève quant à lui à 14,5 kg par habitant, pour un taux de recyclage de 63%.

Contacts presse

Agence L&A - citeo.regions@lamerie-rp.fr

Marie Deniau - 06 37 98 96 58 | Manon Gillet - 07 57 76 71 98

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.